

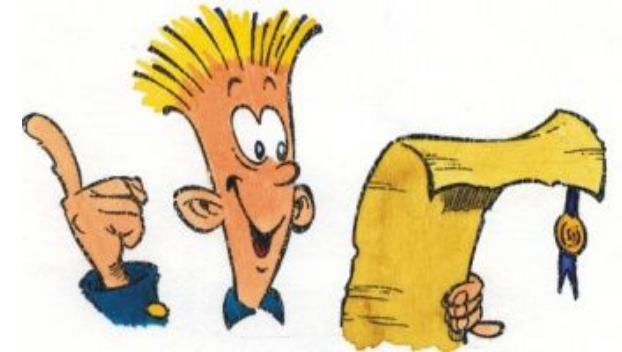


**Une association pour la promotion  
d'une culture sécurité routière en  
entreprises.**

## CONDUIRE EST UN ACTE DE TRAVAIL

Un salarié en déplacement sur la route est soumis :

- Au code de la route
- Au code du travail
- Au code pénal
- Au code de la sécurité sociale



**Que l'accident se produise dans le cadre d'une mission ou au cours d'un trajet entre le domicile et le lieu de travail, il sera considéré comme un accident du travail**



## Législation applicable

Le chef d'entreprise doit :

**« prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des travailleurs ».**

Ces mesures comprennent des actions :

- de prévention des risques professionnels,
- d'information et de formation,
- de la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.



## Législation applicable

Lors de l'embauche, l'employeur :

- s'assure des **compétences requises**,
- vérifie que le **permis de conduire en cours de validité**,
- vérifie la **FCOS** et la **FIMO**,
- inclut une **clause dans le contrat de travail** indiquant que le salarié doit informer l'employeur,
- s'assure de l'**aptitude** du salarié.





## Législation applicable

**Lors de l'exécution du travail, l'employeur :**

- veille à ce que son salarié **conserve les compétences** requises à la tenue de son emploi ainsi qu'à celles additionnelles,
- prévoit un dispositif permettant **un suivi régulier et une mise à jour** des savoirs et compétences du salarié.

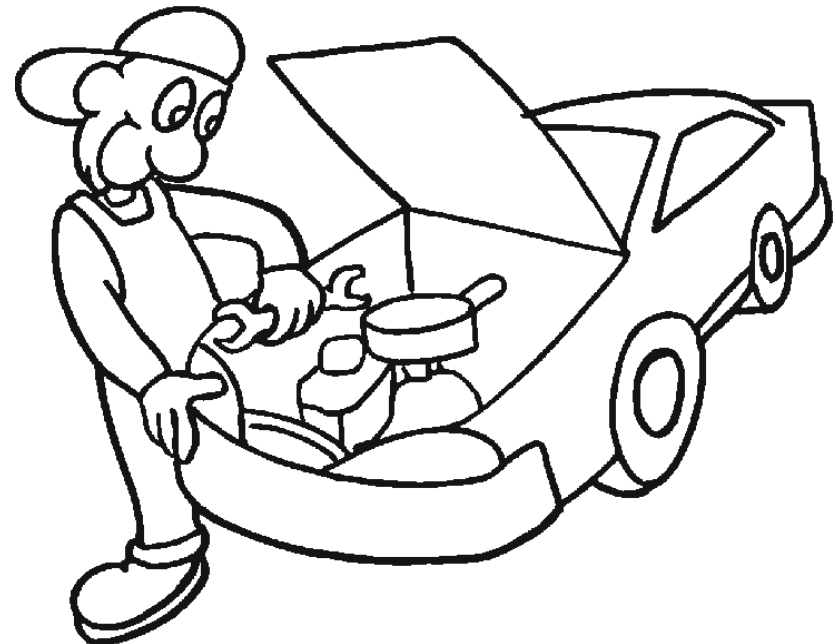




## Législation applicable

Le véhicule est **un instrument de travail** dès lors qu'il est utilisé dans le cadre professionnel :

- **l'employeur est responsable de la qualité** de l'outil qu'il confie à son salarié, même si celui-ci utilise son véhicule personnel,
- le véhicule doit être **assuré**,
- **le conducteur a une responsabilité personnelle**, il commet une faute en prenant un véhicule en mauvais état.





## Droit d'alerte et droit de retrait du salarié :

Le salarié **peut refuser de conduire un véhicule** qui présente des défauts d'entretien :



- Si le salarié a signalé un défaut, mais que son employeur **l'a amené à prendre le véhicule en mauvais état**, la responsabilité de ce dernier sera engagée.
- L'enquête de police, en cas d'accident grave, pourra rechercher **la responsabilité du chef d'entreprise**.
- Le chef d'entreprise a la possibilité de **déléguer ces pouvoirs de direction**.



## LA JURISPRUDENCE

articles L 121-1, L 121-2 et L 121-3 et R 121-1 du code de la route.

- Le conducteur est responsable des infractions qu'il commet.
- L'employeur est responsable aux côtés du conducteur s'il donne des instructions incompatibles avec le respect des vitesses maximum autorisées.
- Dans les cas de verbalisation sans interception, le titulaire de la carte grise n'est pas responsable pénalement mais doit payer l'amende, sauf s'il fournit l'identité du conducteur.
- Quand le titulaire de la carte grise est une société, le paiement de l'amende incombe au représentant légal dont le permis de conduire ne sera pas affecté d'une perte de points.







ASSER

Association entreprendre pour la sécurité routière au travail

L'**ASSER** : ASSociation Entreprenre pour la sécurité  
Routière en entreprise a pour objectif de  
prévenir le risque routier professionnel  
et de promouvoir une culture sécurité routière  
au sein des entreprises.



Film ASSER

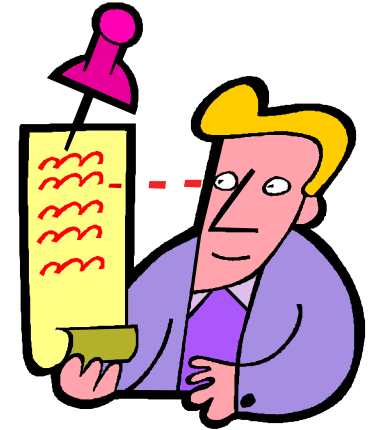


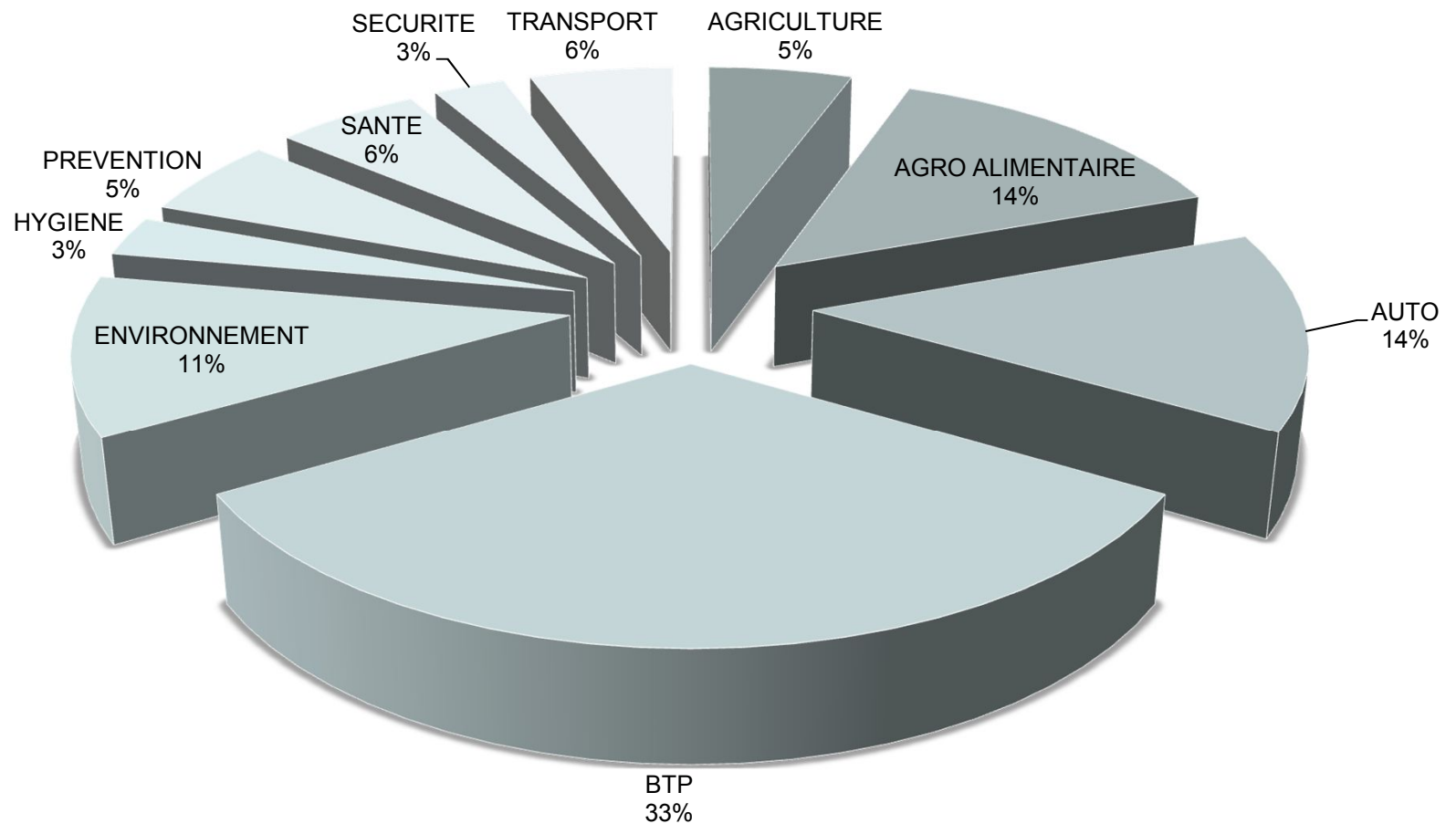
ASSER

Association entreprendre pour la sécurité routière au travail

Les adhérents de l'ASSER s'engagent à :

- ✓ Se mobiliser autour d'un projet commun
- ✓ Faciliter la réflexion et l'échange d'expérience et de bonnes pratiques
- ✓ Valoriser les actions mises en place par les membres
- ✓ Mettre en commun des moyens d'actions
- ✓ Diminuer le coût humain et économique des accidents de la route en favorisant la promotion des actions de sécurité routière et des campagnes de prévention et de sensibilisation







## Les actions de l'ASSER

- **Bulletin d'information**
- **Journées sécurité**
- **Base de données**
- **Site internet et facebook**
- **Aide à l'évaluation du risque routier**



# Bulletin d'information

L'ASSER réalise et diffuse  
un bulletin d'information  
sur le thème de la sécurité routière.

Au programme:

Actualités

Réglementation

Événement



Association Entendre pour la Sécurité  
Routière au travail

## POUR UNE ROUTE + SURE

# Bulletin d'informations

DECEMBRE 2015

**Edito du président**  
*L'assemblée générale de l'ASSER s'est déroulée le 23 juin 2015.*

On retiendra du rapport moral du Président. La forte hausse de la mortalité sur les routes réunionnaises, 49 tués contre 39 en 2013. Augmentation également des accidents routiers dans le cadre du travail, soit 705 contre 625 en 2013.

**Puis le président a présenté les actions de l'ASSER en 2014,**

- Pedro Réunion, [www.pedro-reunion.re](http://www.pedro-reunion.re)
- Bulletins d'information trimestriel
- La matinée sécurité routière

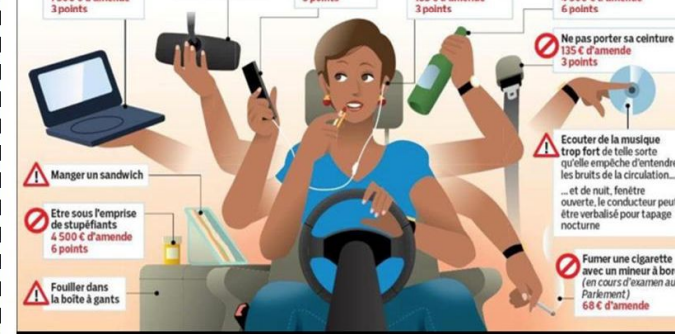
**« Ne fermez pas les yeux, ça n'arrive pas qu'aux autres »**

**Présentation ACTIONS 2015**

- Promotion de l'ASSER avec intervention de Géo par des réalisations de films
- Facebook, page ASSER Sécurité Routière Réunion
- Radars Pédagogiques, action prévue fin 2015.

**Actualités :**

**L'HABITACLE D'UNE VOITURE, UN ESPACE TRÈS RÉGLÉMENTÉ**



- ⊘ Interdiction formelle  
amende maximale et retrait de points
- ⚠ Interdiction selon l'interprétation des forces de l'ordre  
(article 8.412-6 du Code de la route) 75 € d'amende et pas de points retirés
- ⊘ Regarder un écran non destiné à l'aide à la conduite (DVD)  
1500 € d'amende  
3 points
- ⚠ Se maquiller, même à l'arrêt dans les bouchons
- ⊘ Manipuler un téléphone  
135 € d'amende  
3 points
- ⊘ Utiliser une oreillette ou un casque audio (à partir du 1<sup>er</sup> juillet)  
135 € d'amende  
3 points
- ⊘ Avoir plus de 0,5 g d'alcool par litre de sang (0,2 g pour les conducteurs novices)  
4500 € d'amende  
6 points
- ⊘ Ne pas porter sa ceinture  
135 € d'amende  
3 points
- ⚠ Ecouter de la musique trop fort de telle sorte qu'elle empêche d'entendre les bruits de la circulation... et de nuit, fenêtre ouverte, le conducteur peut être verbalisé pour tapage nocturne
- ⚠ Manger un sandwich
- ⊘ Être sous l'emprise de stupéfiants  
4500 € d'amende  
6 points
- ⚠ Fouiller dans la boîte à gants
- ⊘ Fumer une cigarette avec un mineur à bord (en cours d'examen au Parlement)  
68 € d'amende



**L'ASSER organise**

**des actions collectives de sensibilisation  
à la sécurité routière**

**Objectifs: sensibiliser les collaborateurs des entreprises  
membres**

**→Thème de la manifestation différent chaque année**



# Journée sécurité en 2009

## « ALCOOL TAUX ZERO »

12 entreprises  
participantes

soit 193 salariés  
sensibilisés

Les ateliers :

Sécurité routière,  
SAMU,  
gendarmerie,  
pompiers,  
Voiture tonneau,  
substitut du procureur.

**SAINT-PAUL 300 SALARIÉS SENSIBILISÉS HIER**

### Des entreprises au zéro alcool

Une association d'entreprises organisait hier, au parc expo de Saint-Paul, une journée de sensibilisation sur les dangers et les conséquences de l'alcool au volant.

Rien ne leur a été épargné. Les photos choc d'accidentés, le sermon des gendarmes, les reproches des victimes, le passage entre les mains des pompiers et dans le bureau du substitut du procureur... Les 300 salariés conviés hier à la journée de prévention organisée par l'Association entreprises pour la sécurité routière ont eu droit à un voyage complet dans les conséquences de l'alcoolémie au volant. Avec un petit tour dans la voiture tonneau pour augmenter les vapeurs.

Créée en 2002, partenaire de la CGSS, l'association regroupe

pour la première fois douze de ses trente-cinq membres - des entreprises - sur le thème de la sécurité routière. « D'habitude, les entreprises organisent une journée de prévention individuelle », expliquait hier Eric Besson, président de l'association. « L'objectif est de sensibiliser les salariés en fonction de leur activité et on s'adresse à un public plus facile de sensibiliser en milieu collégial. »

Les entreprises ont sélectionné des salariés en fonction de leur activité et de leur fonction. Les chauffeurs et itinérants de la région ont composé les troupes. En 11 heures, par toutes les entreprises de la région, cente aux entreprises.

La prison n'est pas le seul moyen pour les organisateurs d'y penser pour la prochaine édition.



Les salariés ont notamment pu assister au travail des pompiers sur un accident de la route.



Contact : [asser.asso@gmail.com](mailto:asser.asso@gmail.com)





# ASSER

POUR UNE ROUTE + SURE

Stand de la  
voiture tonneau



Stand du  
Substitut du Procureur



Stand de la Gendarmerie

Stand  
du  
SAMU



Ligue  
contre  
la  
violence  
routière



Interventions  
des pompiers



Stand de la  
Sécurité Routière



# Journée sécurité en 2010

## « Vitesse et Eco conduite »

*24 entreprises participantes , soit 300 salariés sensibilisés.*



**De gauche à droite :**  
M. Serge BIDEAU, *Sous-préfet de Saint-Benoît,*  
M. Eric BRODELLE, *Président de l'ASSER,*  
M. Alain THIREL, *Président du comité de la*  
*prévention routière,* M. Alain IGLICKI, *Ingénieur*  
*Prévention des Risques à la CGSS.*





**Atelier Piste avec Malik Unia**



**Test choc**



**Voiture tonneau**

**Mais aussi:  
simulateur de conduite,  
simulateur 2 roues,  
atelier prévention .**



## Journée sécurité en 2012

### « Repassons le code de la route »

*19 entreprises participantes , soit 300 salariés sensibilisés*

Journée animée par AUTO ECOLE DIJOUX et TEAT LA COUR.



#### Au programme:

Test du code la route, correction collective et interactive avec TEAT LA KOUR et sketch de sensibilisation sur le comportement du conducteur au volant



## Salon ELOISE en 2013

« Stand prévention du risque routier et promotion d'une culture sécurité routière en milieu professionnel »

*3200 visiteurs*

Stand animée avec FORMA PREV OI.

**Elu meilleur stand du salon**

Au programme:

Obligations de l'employeur, PEDRO974, propositions d'action, simulateur de conduite, test de connaissances, concours, conférence.





# Journée sécurité en 2014

## « Ne fermez pas les yeux, ça n'arrive pas qu'aux autres »

*12 entreprises participantes , soit 200 salariés sensibilisés*

Journée animée par TOP CONDUITE et ECLAT DE L'ILE.



### Au programme:

Pièce en 5 actes : introduction autour d'un enterrement, la vue, les addictions, téléphone et multimédia au volant, la vitesse.

Tirage au sort pour gagner des leçons de conduite sur simulateur (Top Conduite)



# Journée sécurité en 2016

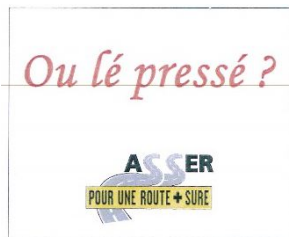
## « radar pédagogique »

*Cette opération a été soutenue par Mme La Sous-Préfète GEOFFROY Christine*



**Le 19 février 2016**  
**Opération OUEST/NORD**

**Cambaie**  
**Ste. Marie**  
**St. Denis**



Notre but :

sensibiliser l'ensemble des usagers et notamment les professionnels sur le respect du code de la route en matière de limitation de vitesse.



# Journée sécurité en 2016

## « radar pédagogique »



Le 23 septembre 2016

Opération SUD

St Pierre  
Etang Salé







## Base de données

Projet global de partage des données relatives à la Sécurité Routière et permettant une mutualisation et un partage des ressources de travail






Site internet : [www.asser.re](http://www.asser.re)



**A propos**

Prévention et Sécurité routière  
Risques routiers professionnels  
Accident du travail sur la route  
La Réunion 974

**Adresse :** ASSER chez SISTBI  
17, rue Roland Hoareau 97829 Le Port  
**Tel :** 0692 44 59 59  
**Mail :** [asser.asso@gmail.com](mailto:asser.asso@gmail.com)  
**Contact :** Séverine

 [Asser sécurité routière de La Réunion](https://www.facebook.com/asser.reunion)  
**Site :** [www.asser.re](http://www.asser.re)

[Mentions légales](#) - Réalisation Web : ORIGINES



**SE MOBILISER**

**30 entreprises membres soit plus  
4 500 salariés sensibilisés aux  
risques routiers**

Regroupant l'adhésion d'une trentaine  
d'entreprises issues essentiellement du secteur  
privé, l'ASSER participe activement à la  
prévention des risques routiers professionnels en  
faisant connaître et partager les expériences des  
uns et des autres.



ASSER

Association entreprendre pour la sécurité routière au travail

Facebook : ASSER Sécurité Routière Réunion

**ASSER**  
POUR UNE ROUTE + SURE

**ASSER Sécurité Routière Réunion**  
Organisation à but non lucratif

Journal À propos Photos Mentions J'aime Vidéos

**A PROPOS**

- Demander l'adresse de ASSER Sécurité Routière Réunion
- Demander le numéro de téléphone de ASSER Sécurité Routière Réunion
- Demander le site web de ASSER Sécurité Routière Réunion

**PHOTOS**

**ASSER**

**ASSER Sécurité Routière Réunion** via Zinfos974  
18 h · 🗨️

**Chute à trois sur un scooter**  
Un accident plus spectaculaire que grave s'est déroulé la nuit dernière vers 20H20 à la Rivière Saint-Louis. Le conducteur d'un scooter a perdu le contrôle de son engin avant de chuter dans un caniveau. Problème : le conducteur de 33...  
ZINFOS974.COM

J'aime Commenter Partager

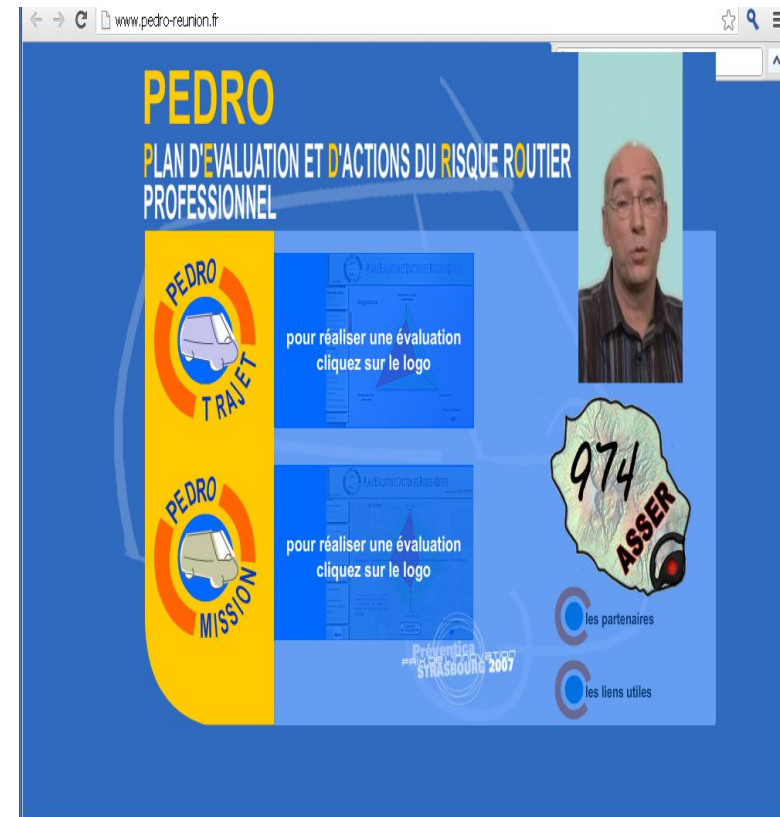
**ASSER Sécurité Routière Réunion** via Zinfos974  
11 novembre, 19:06 · 🗨️



## Aide à l'évaluation du risque routier

En 2004, création et diffusion d'un guide « papier » avec ses partenaires : la CGSS et les services de santé au travail

En 2011, mise en ligne de l'outil PEDRO 974, [www.pedro-reunion.fr](http://www.pedro-reunion.fr)





**ON NE FAIT PAS**

- 
- Organiser des journées sécurité pour une entreprise**
  - Financer du matériel de sécurité**

# ASSER

POUR UNE ROUTE + SURE

- ✓ Evaluation Risque Routier Pedro 974
- ✓ Regroupement des Entreprises
- ✓ Participation Entreprises/Salariés
- ✓ Sensibilisation au risque routier
- ✓ Information sur les nouvelles réglementations
- ✓ Bulletin d'information en ligne

AVEC L'ASSER  
JE MAITRISE  
LE RISQUE ROUTIER  
DANS MON ENTREPRISE





## **Chefs d'entreprises, rejoignez-nous !**

L'association ASSER se mobilise pour la prévention des risques routiers en milieu professionnel et la diffusion d'une culture «sécurité routière» dans les entreprises de la Réunion.

**[www.asser.re](http://www.asser.re)**

 ASSER SECURITE ROUTIERE DE LA REUNION

**06 92 44 59 59**

[asser.asso@gmail.com](mailto:asser.asso@gmail.com)

---

Chez SISTBI : 17 rue Roland Hoareau-CS 41148 – 97829 Le Port Cedex